



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n° 86/2025

PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de BENFELD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5

VU le Code de la Route et notamment l'article R.411-8,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 Janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

CONSIDERANT que certains pavés posés sur la chaussée de la rue Clémenceau doivent être repris afin de permettre la réception définitive du chantier de rénovation des pavés du centre-ville.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Dans la semaine du 8 au 12 septembre 2025, durant 3 jours la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit :

- Le stationnement sera interdit sur les 3 places situées rue Clémenceau, devant le Tabac Thierry et l'ancien laboratoire Biolia.
- Afin de permettre à l'entreprise de travailler sur la chaussée, et de maintenir la circulation dans la rue, celle-ci sera déviée sur ces 3 places de stationnement.

ARTICLE 2 – Les riverains sont invités à avancer leurs poubelles en bout de rue pour faciliter leurs ramassages.

ARTICLE 3 - La signalisation de chantier sera posée, entretenue quotidiennement, sous contrôle des services techniques de la Ville de Benfeld, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 - Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Benfeld,
- Société DENNI LEGOLL

pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Benfeld, le 4 septembre 2025
Le Maire, Jacky WOLFARTH

